



A C F P

Audit • Conseil • Finance • Patrimoine

IMPULSION 75

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2017
IMPULSION 75
16, Boulevard Pasteur – 75015 PARIS
*Ce rapport contient 21 pages***



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

IMPULSION 75
16, Boulevard Pasteur – 75015 PARIS

Aux membres de l'Association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IMPULSION 75 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'Opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons estimé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements

Fait à Paris, le 17 mai 2018

Le commissaire aux comptes,
Audit Conseil Finance et Patrimoine

Fanny PINOT
Associée

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	64 615	12 222	52 393	64 965
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	64 615	12 222	52 393	64 965
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	307 989		307 989	237 547
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	71 519		71 519	15 853
Charges constatées d'avance	120		120	
ACTIF CIRCULANT	379 628		379 628	253 400
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	444 243	12 222	432 020	318 365



Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	131 233	56 761
RESULTAT DE L'EXERCICE	153 851	74 471
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	285 084	131 233
Apports	30 000	
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	30 000	
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	30 000	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 433	111 220
Dettes fiscales et sociales	31 229	38 612
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 775	467
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	73 500	36 833
DETTES	116 936	187 132
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	432 020	318 365

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	26 280	4,39	24 960	4,42	1 320	5,29
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	569 195	95,17	535 699	94,86	33 496	6,25
Reprises et Transferts de charge						
Cotisations	2 595	0,43	4 075	0,72	-1 480	-36,32
Autres produits	48	0,01	7		41	608,25
Produits d'exploitation	598 118	100,01	564 741	100,00	33 377	5,91
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	143 614	24,01	201 820	35,74	-58 206	-28,84
Impôts et taxes	3 481	0,58	3 609	0,64	-128	-3,54
Salaires et Traitements	204 612	34,21	201 515	35,68	3 097	1,54
Charges sociales	79 861	13,35	76 143	13,48	3 718	4,88
Amortissements et provisions	7 107	1,19	3 949	0,70	3 158	79,97
Autres charges	4 300	0,72	865	0,15	3 434	396,83
Charges d'exploitation	442 974	74,07	487 901	86,39	-44 927	-9,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	155 143	25,94	76 839	13,61	78 304	101,91
Opérations faites en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
RESULTAT COURANT	155 143	25,94	76 839	13,61	78 304	101,91
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	1 292	0,22	2 368	0,42	-1 076	-45,43
Résultat exceptionnel	-1 292	-0,22	-2 368	-0,42	1 076	-45,43
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	153 851	25,72	74 471	13,19	79 380	106,59

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : IMPULSION 75

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 432 020 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 153 851 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/03/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Les subventions de l'exercice couvrent les charges affectées selon les conventions signées.

L'excédent dégagé ressort des ressources propres de l'association qui sont composées par :

- > les adhésions,
- > les prestations de services rendues par l'association dans ses domaines de compétence
- > les mécénats et aides reçus de bailleurs privés et la collecte d'une partie de la Taxe d'Apprentissage
- > les actions des bénévoles



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	57 277			57 277
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 803		5 466	7 338
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	70 080		5 466	64 615
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	70 080		5 466	64 615

 Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 018	5 728		6 746
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 097	1 379	4	5 476
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 115	7 107	4	12 222
ACTIF IMMOBILISE	5 115	7 107	4	12 222

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 308 109 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	307 989	307 989	
Charges constatées d'avance	120	120	
Total	308 109	308 109	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances sont représentatives de subventions signées à recevoir au titre d'actions écoulées.

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	307 989
Total	307 989

Les produits à recevoir sont déterminés en tenant compte de la date de versement de la subvention ou de l'aide et de la période à laquelle cette subvention ou aide se rapporte.



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise		30 000		30 000
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise		30 000		30 000
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	56 761	74 471		131 233
Résultat de l'exercice	74 471	79 380		153 851
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	131 233	183 851		315 084

L'association a signé en 09.2017 une convention d'apport avec droit de reprise de 30.000 € avec Ile de France Active. La somme devra être versée courant 2018 et financera des travaux réalisés au sein de l'association ainsi que des besoin en fonds de roulement. Elle est remboursable en 5 annualités de 6.000 €, sans intérêts.

Cette convention d'apport est soumise à 2 covenants de présentation des comptes et des rapports d'activité avant le 31 mars de chaque année pour l'année écoulée.



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 116 936 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 433	7 433		
Dettes fiscales et sociales	31 229	31 229		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 775	4 775		
Produits constatés d'avance	73 500	73 500		
Total	116 936	116 936		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 233
Dettes provis. pr congés à payer	3 138
Charges sociales s/congés à payer	1 255
Etat - autres charges à payer	1 005
Divers - charges à payer	575
Total	12 206

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	120		
Total	120		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	73 500		
Total	73 500		

Les produits constatés d'avance sont déterminés en tenant compte de la date de versement de la subvention ou de l'aide et de la période à laquelle cette subvention ou aide se rapporte.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2017
Dons et adhésions	2 595
prestations	26 280
TOTAL	28 875

L'activité de prestation de service porte sur des formations et présentations réalisées par les salariés de l'association auprès d'institutions sociales.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les subventions publiques sont attribuées dans le cadre de l'objet associatif.

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		153 851
ressources propres utilisées pour actions financées par subventions	308 797	308 797
Part du résultat sur gestion conventionnée	308 797	308 797
Part du résultat sur gestion libre		153 851

L'association n'a pas au sens propre de gestion conventionnée. Sous cette rubrique est regroupée ci dessus la gestion assurée par des tiers financeurs.

Les ressources propres de l'association sont constituées de:

- cotisations
- subventions privées et mécénat
- prestations de services
- reversement de la taxe d'apprentissage

Le résultat comptable positif ne traduit pas les difficultés financières rencontrées par l'association dont les financeurs tardent à verser les subventions accordées.

Une partie de l'excédent provient de la différence entre les subventions privées dans le cadre du dossier Impulsion 69 et des charges engagées en contrepartie de cette subvention. Cet excédent réalisé est estimé à 18.042 € en 2017 (excédent de 1390 € dégagé en 2016).



 Notes sur le compte de résultat

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Engagement de Ile de France Active à verser un apport remboursable sans intérêt sur 5 ans</i>	30 000
Autres engagements reçus	30 000
Legs nets à réaliser	
Total	30 000

L'association a signé en 09.2017 une convention d'apport avec droit de reprise de 30.000 € avec Ile de France Active. La somme devra être versée courant 2018 et financera des travaux réalisés au sein de l'association ainsi que des besoin en fonds de roulement. Elle est remboursable en 5 annualités de 6.000 €, sans intérêts.

Cette convention d'apport est soumise à 2 covenants de présentation des comptes et des rapports d'activité avant le 31 mars de chaque année pour l'année écoulée.